



Le métier



Le titulaire du Bac Pro TP atteste d'une compétence professionnelle fondée sur la maîtrise des savoir-faire fondamentaux, élargie à l'organisation et à la gestion du processus de mise en œuvre sur les chantiers, ce qui prédispose le candidat à assurer, à terme, des fonctions d'encadrement.

Il exerce son métier essentiellement sur les chantiers des ouvrages de travaux publics, dans les domaines des terrassements, des ouvrages d'art, des canalisations de travaux publics et des routes.

Ces études ont pour but de former l'apprenti à une fonction de technicien, apte à réaliser à partir de directives générales, l'ensemble des travaux de sa spécialité.

Dans ce cadre, il dispose d'une certaine autonomie et prend des initiatives se rapportant à la réalisation des travaux.

Programme de formation

Enseignement général :

Français
Histoire-géographie
Mathématiques - Physiques
Arts Appliqués
Economie - Gestion
EPS
Langue Vivante

Enseignement professionnel :

Analyse d'ouvrages, technologie
Préparation et suivi de travaux
Gestion quantitative et économiques
Essais, mesures, contrôles de laboratoire et topographie
Enseignement pratique en atelier

Attestations Complémentaires :

Sauveteur Secouriste du Travail

Condition d'admission

En 2 ans : Admission en 1^{ère} au titulaire de :

- CAP Constructeur en ouvrages d'art
- CAP Constructeur de routes
- CAP Constructeur en canalisations des travaux publics
- CAP Conducteur d'engins des travaux publics et carrières
- Autres diplômes sur dossier

Rythme de l'alternance :

2 semaines CFA/2 semaines entreprise

Poursuites d'études au CFA BTP 57

- BTS Travaux Publics

